



Les installations de production photovoltaïques

CSEEE - avril 2023



Sommaire

CONSUEL : Quelle réglementation pour le PV ?

Les attestations de conformité CONSUEL

L'arrêté tarifaire PV et le CONSUEL

Quelques évolutions : AC dématérialisée et actualités IRVE

Résumé

Une mission soutenue par les pouvoirs publics

Articles D342-18 à D342-21 du code de l'énergie (décret du 72)

Le raccordement au réseau d'une installation électrique nécessite la présentation d'une Attestation de Conformité visée par un organisme agréé

Depuis 2010 (Arrêté du 29 mars 2010) **pour les installations de production**

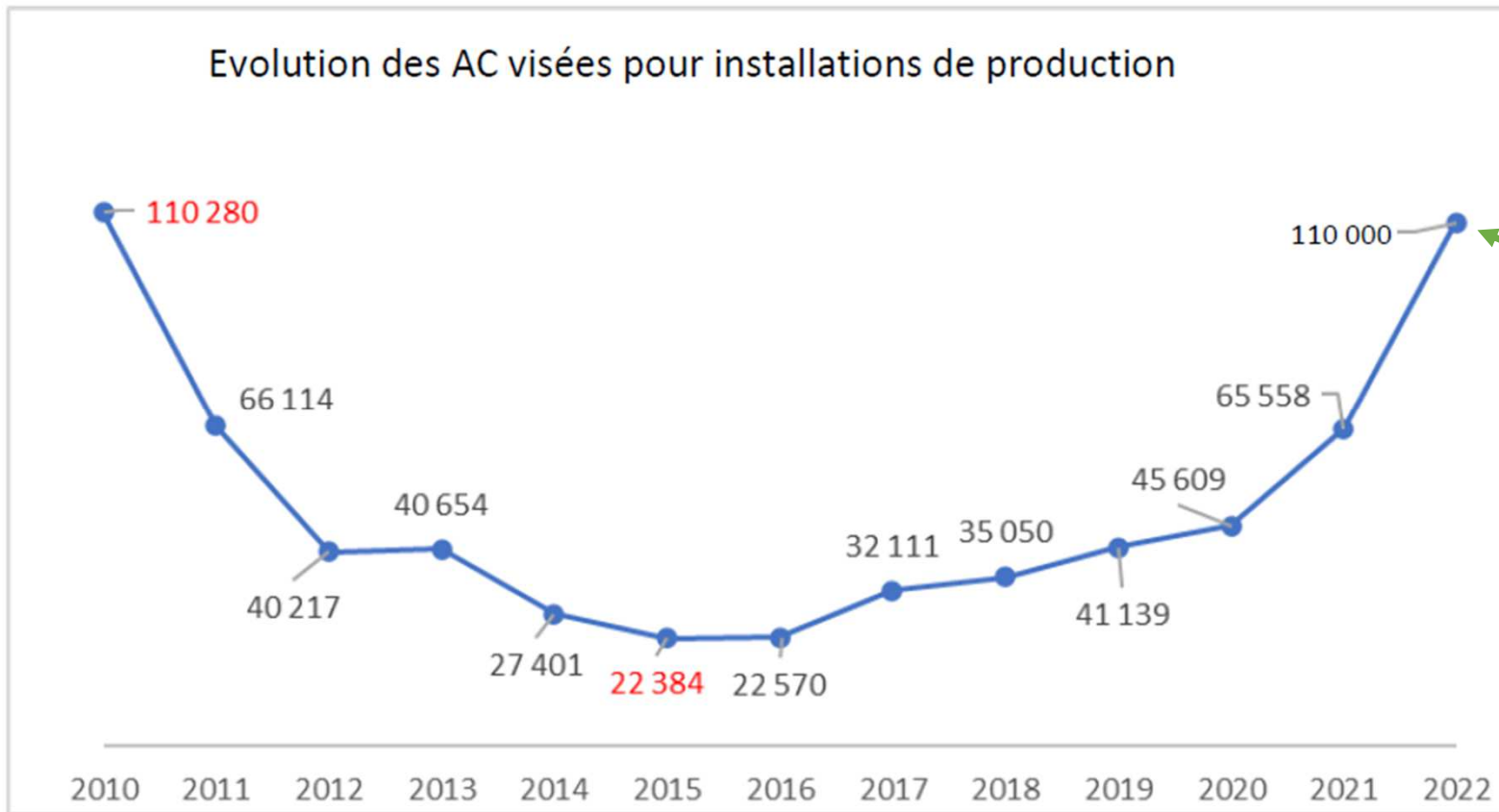
Toute installation de production d'électricité d'une puissance < 250 kVA
raccordée au réseau public de distribution d'électricité

 **Concerne les installations avec un contrat de vente totale, vente du surplus, et l'autoconsommation ...**

Objectif :

Travaux réalisés = Installation assurant la sécurité électrique

Quelle volumétrie dans le temps ?



99% des AC visées concernent des installations PV



Les Attestations de conformité CONSUEL

Attestations et documents associés

Différents formulaires d'attestation :

- Formulaires Jaune et Vert = Installations de Consommation
- Formulaires **Bleu et Violet** = Installation de **Production d'Electricité**
(**Photovoltaïque** mais aussi éolien, cogénération hydro-électrique, etc.)

➤ Installation de production **SANS** système de Stockage =



➤ Installation de production **AVEC** système de Stockage =



Attestations et documents associés

Normes et référentiels en vigueur pour installations photovoltaïques :

- Guide UTE C 15 712 – 1 (juillet 2013)
- Guide UTE C 15 712 – 2 (juillet 2013)
- Norme XP C 15-712 – 3 (mai 2019)

Pour les autres installations de production, le CONSUEL se base sur les règles de la norme NF C 15-100.

Attestations et documents associés

Constitution du dossier avant envoi au CONSUEL

Locaux d'habitation

Attestation de conformité

Dossier technique

Schéma électrique

Certificat de découplage de l'onduleur (EN 50 549-1)

Locaux ERT et ERP

Attestation de conformité

Rapports de vérification (DRE)



Remplissage du Dossier Technique

Remplissage du Dossier Technique

Le Dossier Technique est vérifié par le CONSUEL :

- Dès sa réception : cohérence et remplissage / schéma / certificat de découplage de l'onduleur
- Lors de la visite : adéquation avec le matériel installé



Chaque dossier technique comporte une aide au remplissage et des schémas de principes afin de vous guider dans son choix et remplissage.

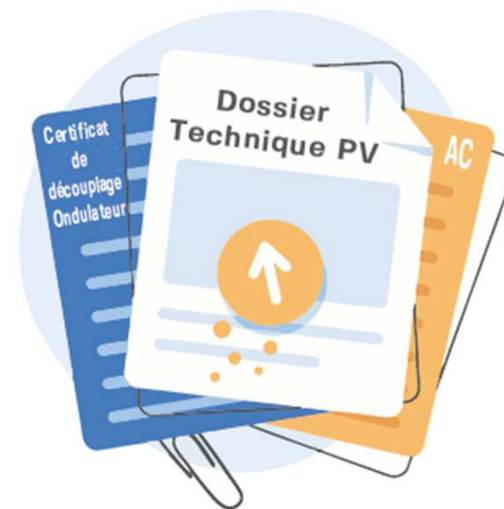
Nous vous invitons à consulter ces aides, afin d'éviter des retours de nos services.



Nouveaux dossiers techniques

Depuis le 1^{er} mars 2023 des modifications pour :

- Tenir compte des remontées des installateurs
- Suivre l'évolution des installations et matériels
- Favoriser un autocontrôle plus efficace





Il est important de consulter l'aide au remplissage et de renseigner le dossier technique avec précision et en pleine correspondance avec l'installation mise en œuvre !

→ Pensez à consulter notre site pour vous assurer d'avoir la dernière version à jour.

Remplissage du Dossier Technique

Le dossier technique est le complément de l'attestation de conformité
 → constitue un engagement complémentaire à l'AC

<https://www.consuel.com/dossiers-techniques/>

Dossier technique à joindre à l'Attestation de Conformité bleue ou violette			Stockage par batterie	
			Sans batterie => Attestation bleue + dossier technique ...	Avec batterie => Attestation violette + dossier technique...
Installation photovoltaïque hors micro-ondulateur et batterie possible	Protection contre les surintensités sur les circuits DC	Avec protection	SC 144B-4	SC 144C-4
		Sans protection	SC 144A-4	situation interdite
Installation photovoltaïque avec micro-ondulateur et batterie possible	Sans batterie	Attestation de Conformité bleue 	SC 144C2-1	
	Avec batterie	Attestation de Conformité violette 		
Autre installation de production			SC 144D-4	



Gabarit ou dossier technique ?

Gabarits de dossiers techniques :

Si vous avez l'habitude d'utiliser toujours le même système sur vos chantiers de manière répétitive, il est possible d'utiliser un « gabarit » de dossier technique. Ceci vous évitera de renseigner un dossier identique pour chaque chantier.

Attention : ce dispositif est possible uniquement si vos installations comportent exactement les mêmes nombre et marque de modules et onduleurs.



Arrêté tarifaire PV

La qualification des entreprises et la réglementation

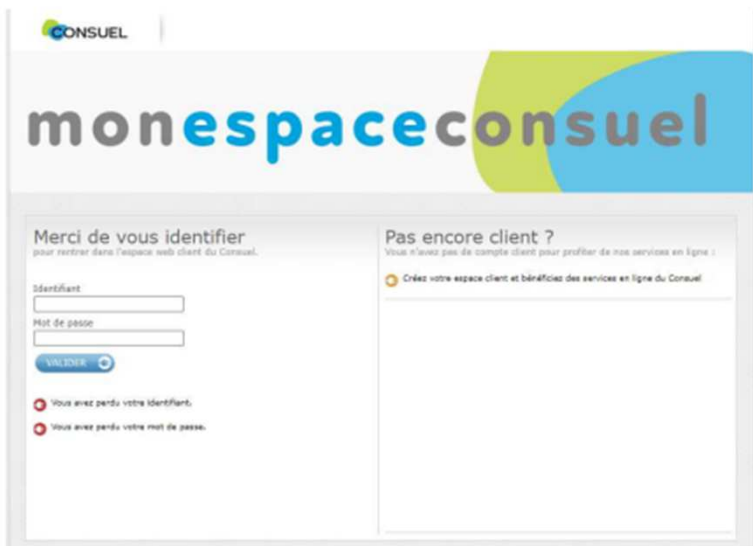
L'arrêté tarifaire PV du 6 octobre 2021

- ✓ **Ce texte prolonge les obligations en vigueur depuis 2017 en matière de qualification ou certification exigée des installateurs pour pouvoir faire bénéficier leurs clients des tarifs d'achat et des primes à l'autoconsommation.**
- ✓ Il maintient également les dispositions relatives aux contrôles de réalisation des chantiers, en fonction notamment du nombre d'installations réalisées.
- ✓ Le nombre annuel d'audits nécessaires pour le maintien de la qualification de l'entreprise est calculé par chaque organisme de qualification selon le taux défini par ledit arrêté.

Comment déclarer votre qualification PV auprès de CONSUEL ?

1 Connexion à l'espace client :

Utiliser l'url <http://monespaceconsuel.com> pour accéder à notre portail :



The screenshot shows the login page of the CONSUEL portal. It features the CONSUEL logo and the text 'monespaceconsuel'. Below the header, there are two main sections: 'Merci de vous identifier' (Thank you for identifying) and 'Pas encore client ?' (Not a client yet?). The 'Merci de vous identifier' section includes input fields for 'Identifiant' (username) and 'Mot de passe' (password), a 'VALIDER' button, and two links for 'Vous avez perdu votre identifiant.' and 'Vous avez perdu votre mot de passe.'. The 'Pas encore client ?' section includes a link to 'Créer votre espace client et bénéficiez des services en ligne du Consuel.'

Après authentification réussie, cliquer sur  Mon compte et faire défiler la page jusqu'à la section « Mes qualifications » :



Comment déclarer votre qualification PV ?

2 : Paramétrage de votre compte :


Mes qualifications

Choisir un organisme *

Choisir un domaine de qualification *

Numéro client (fourni par l'organisme) *

Organisme	Δ	Domaine	N° Client	Outils
Pas de qualification renseignée.				



Une rubrique d'aide vous explique à quoi sert, et à quoi vous engage l'utilisation de cette fonctionnalité :

En résumé

À RETENIR!

- ✓ Pensez à nous envoyer votre attestation Bleue et Violette 20 jours avant la fin des travaux
- ✓ Vérifiez toujours l'adéquation entre le Dossier Technique et votre réalisation avant de nous l'envoyer
- ✓ **Votre autocontrôle en fin de chantier est primordial :**
 - ✓ Il permet d'assurer la sécurité de vos travaux.
 - ✓ Lors de visites CONSUEL, vous éviterez une visite renouvelée.

→ Les équipes du CONSUEL sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches

CONSUEL Pour nous contacter

EN MÉTROPOLE



Merci de noter nos nouvelles coordonnées à partir du 1er mars 2023 :

Nous téléphoner

0 970 834 833

Numéro non surtaxé

Du lundi au jeudi :
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Le vendredi :
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Nous écrire

Tous vos courriers, y compris vos commandes et demandes de visa d'Attestations de Conformité et de Certificats, doivent nous être envoyés à :

CONSUEL
Tour Kupka B – CS 50339
92906 PARIS LA DÉFENSE cedex

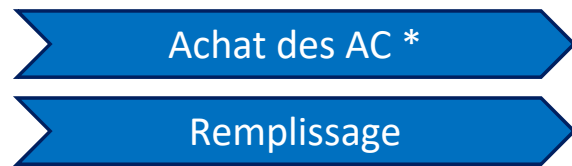




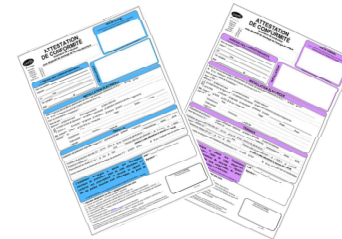
Nouvelle fonctionnalité pour les attestations de conformité CONSUEL



Visa électronique



2012



2014



2015



* Attestation de Conformité



Nouveauté sur la mise à disposition des Attestations visées à Enedis depuis le 03/04/2023

Objectif : Simplifier et accélérer les démarches de 1^{ère} mise en service de l'installation grâce à l'automatisation du rapprochement entre les AC visées mises à dispo sur le site CONSUEL et les affaires raccordements Enedis

À partir du 3 avril 2023

Pour les premières mises en service de vos installations par **ENEDIS**

Vous devrez **obligatoirement remplir** sur l'Attestation de Conformité l'une de ces 2 références :

Référence GRD de la demande de raccordement client

OU

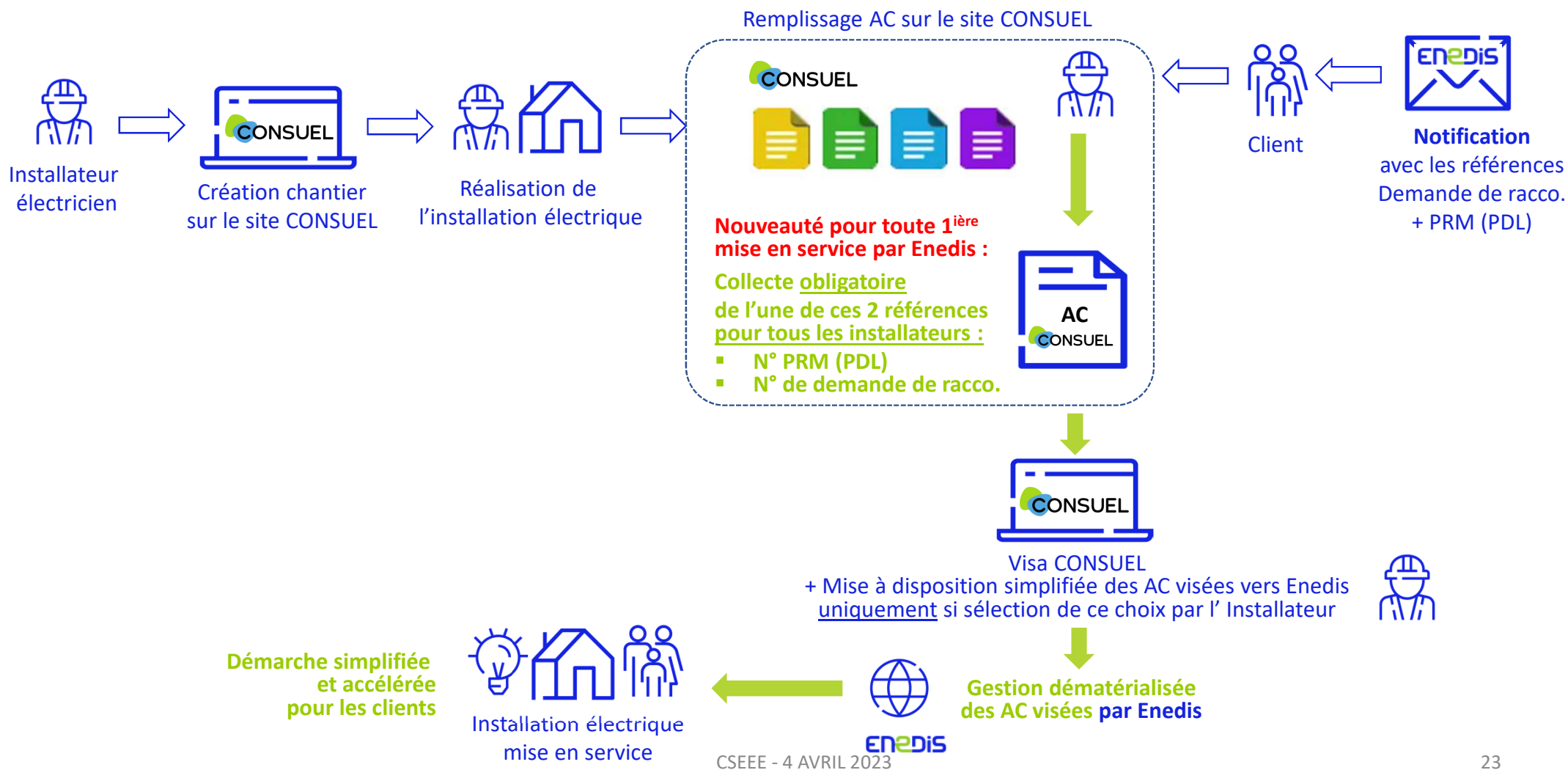
Référence du Point de Livraison électrique (PDL/PRM)



Mode d'emploi sur www.consuel.com

Mise à disposition des AC visées vers les GRD

Une nouvelle collecte pour un bénéfice collectif




Vérification des références saisies : PDL (PRM)

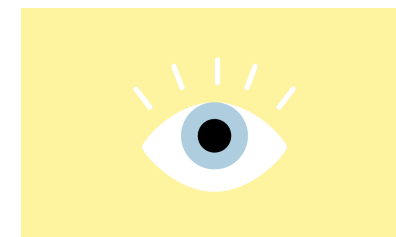
Notre système va effectuer un contrôle du bon format de la référence saisie, c'est-à-dire du bon nombre de caractères, de la bonne position des lettres et des chiffres afin de limiter autant que possible les erreurs. Exemple du n° PDL (PRM) :

Format de la référence du Point De Livraison électrique (PDL)

14 caractères numériques

Exemple The example shows a grey rectangular box containing the text 'PDL' in a small, black, sans-serif font, followed by the 14-digit numeric reference '50000663118599' in a larger, bold, blue, sans-serif font.

Le même type de contrôle s'opère avec le n° de dossier de raccordement



Vérification des références saisies

Toutefois si la référence que vous avez saisie a le bon format mais qu'elle est erronée, le système ne pourra le détecter et cela ralentira le processus puisqu'Enedis ne pourra pas retrouver l'installation à mettre sous tension.

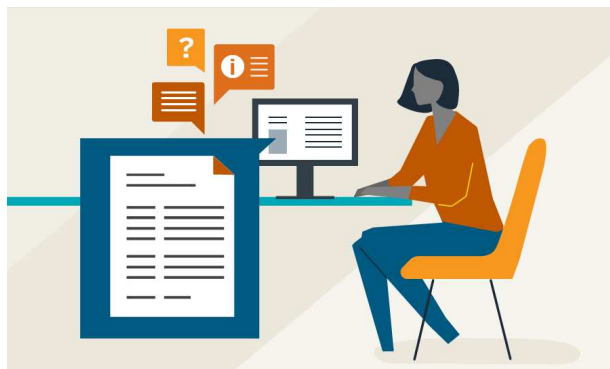
Nous attirons donc votre attention : veillez à la bonne saisie de cette référence.

Nous vous encourageons à utiliser le « copier - coller » depuis le mail envoyé par Enedis (voir étape précédente).



Récupération des numéros PDL / Dossier de raccordement

Depuis novembre 2022



Mise à disposition des AC visées vers Enedis

Enedis : Envoi d'une notification au client comportant ces 2 informations
Une récupération facilitée de ces informations pour l'installateur

A réception du devis signé du raccordement, Enedis envoie une notification au client comportant ces 2 informations et l'invitant à les transmettre à son installateur électricien, afin de faciliter cette collecte par l'installateur sur le site CONSUEL et ainsi permettre des « copier-coller » évitant les erreurs de saisies.



Déployé depuis le
1^{er} novembre 2022

Titre notif	Enedis - (ref aff.) - Informations utiles pour votre installateur électricien
Contenu	<p>Madame, Monsieur,</p> <p>Nous vous invitons à transmettre ce message à votre installateur électricien car les informations suivantes lui seront nécessaires pour obtenir l'attestation de conformité Consuel de votre installation électrique intérieure :</p> <ul style="list-style-type: none">- référence Enedis de votre demande de raccordement : [XX XXX XXX XXX XXX]- votre Point De Livraison (PRM / PDL) : [XX XXX XXX XXX XXX]- l'adresse de votre projet utilisée par Enedis : [adresse + code postal + commune] <p>Vous remerciant par avance. Votre interlocuteur Enedis</p>



Quelle action pour mettre en ligne vos AC visées auprès d'Enedis ?

Depuis le 3 avril 2023 : évolution



Sélection des AC visées pour envoi à Enedis

Un nouvel outil ergonomique sur monespaceconsuel :

Mise à disposition de l'AC visée grâce au bouton « GRD »

The screenshot illustrates the user interface for managing attestations. It is divided into two main sections:

Left Panel (Home/Services):

- Mes services:** Includes 'Site Marchand', 'Mes services dématérialisés', 'AC « Express »', 'Mes dossiers Consuel', and 'Mes attestations visées'. The 'Mes attestations visées' section contains a button labeled 'Consulter les attestations de conformité visées'.
- Navigation Menu:** Lists various actions like 'Mon portefeuille', 'Gérer mes chantiers', and 'Gérer mes attestations visées'.

Right Panel (Gérer mes attestations visées):

- Search Form:** Contains fields for 'Nom', 'Adresse', 'CP', 'Ville', 'Nature', 'Numéro PDL/PRM', 'N° Attestation', 'Date Visa', 'Statut', 'N° Envoi', and 'Réf. CONSUEL'. A 'TELECHARGER' button is visible.
- Search Results:** Shows a table with columns: 'Ref. (s)', 'Nom', 'Tranche', 'Ville', 'Adresse', 'Nb AC', 'Relocation', and 'Outils'. A row is shown with '19D0120001-1', 'TEST NOTIFICATION', 'DRUELLE', 'la notif', and '1'. A red box highlights the 'GRD' button in the 'Outils' column.

Sélection des AC visées pour envoi à Enedis

- Mon portefeuille
- Mes modèles d'AC Jaunes
- Gérer mes chantiers
- Envoyer mon dossier pour visa
- Chantiers envoyés
- Corriger des attestations
- Gérer mes attestations visées
- Guide Gérer mes attestations visées

Sélection des AC visées

Opération : TEST NOTIFICATION (19D0120001) - la notif - 12000 - DRUELLE

1 Attestation(s) "Jaune" (Logement et assimilés) - Tranche n°1

Je souhaite mettre à disposition du gestionnaire de réseau de distribution les attestations cochées dans la liste ci-dessous

Nota : Seuls les GRD disposants de ce service peuvent accéder à ces informations

Veillez choisir le gestionnaire de réseau destinataire :

	N° attestation	Statut	Adresse	Lot	Imm.	Esc.	Eta.	Porte
<input type="checkbox"/>	60119000000774 60119000000774-20191213	Mise à disposition de ENEDIS le 13/12/2019						

VALIDER

Seul Enedis apparaît sur cet écran, car à ce jour, seul ENEDIS utilise ce service. Ce service a vocation à être utilisé par les autres GRD prochainement.

Edition des AC visées toujours possible même après envoi à Enedis

Téléchargement/impression de l'AC visée grâce au bouton « imprimante »

Mes services

Site Marchand
Achetez en ligne vos attestations (électroniques ou non)

Mes services dématérialisés
Préparez, remplissez et envoyez directement en ligne vos attestations de conformité électroniques

AC « Express »
Remplissez et envoyez instantanément votre attestation de conformité électronique pour un logement

Mes dossiers Consuel
Suivez l'avancement de vos dossiers, consultez vos courriers, envoyez nous un message

Mes attestations visées
Téléchargez et imprimez vos attestations de conformité

Mon portefeuille

Mes modèles d'AC Jaunes

Gérer mes chantiers

Envoyer mon dossier pour visa

Chantiers envoyés

Corriger des attestations

Gérer mes attestations visées

Guide Gérer mes attestations visées

Rechercher un dossier

Nom : Adresse : CP :
Ville : Nature : Tous Numéro PDL/PRM :
N° Attestation :
Date Visa entre le : et le :
Statut : Tous N° Envoi : Réf. CONSUEL :
Nom fichier : Statut de téléchargement : Tous

1 résultat(s) Afficher 5 / 10 / 25 / 50

Cliquez sur la ligne pour obtenir le suivi.

Mes dossiers CONSUEL Dossiers de mes installateurs

ZIP PDF TELECHARGER

<input type="checkbox"/>	Ref. (s)	Nom	Tranche	Ville	Adresse	Nb AC	Relocation	Outils
<input checked="" type="checkbox"/>	19D0120001-1	TEST NOTIFICATION		DRUELLE	la notif	1	Non	

Et les attestations visées avec ces numéros ?

Si N° raccordement indiqué

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) * : NON OUI
☛ Si oui : Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. : RACC:22 06 C5E 685978
Nom du propriétaire de l'installation * : TEST AMOA NE PAS TOUCHER Z2

Si N° raccordement + PDL indiqués

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) * : NON OUI
☛ Si oui : Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. : 59101234567890 / RACC : 2206C5E685978
Nom du propriétaire de l'installation * : TEST AMOA NE PAS TOUCHER Z4 Z2

Si N° PDL indiqué

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) * : NON OUI
☛ Si oui : Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. : 59101234567890
Nom du propriétaire de l'installation * : TEST AMOA NE PAS TOUCHER Z4



Mise à disposition des AC visées vers Enedis

1. CONSUEL : Collecte de l'AC CONSUEL

Pour toujours plus de simplicité

INSTALLATION ÉLECTRIQUE ?

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) : NON OUI

Référence GRD de la demande raccordement du client

Référence du Point De Livraison électrique (PDL/PRM)

G.R.D. :



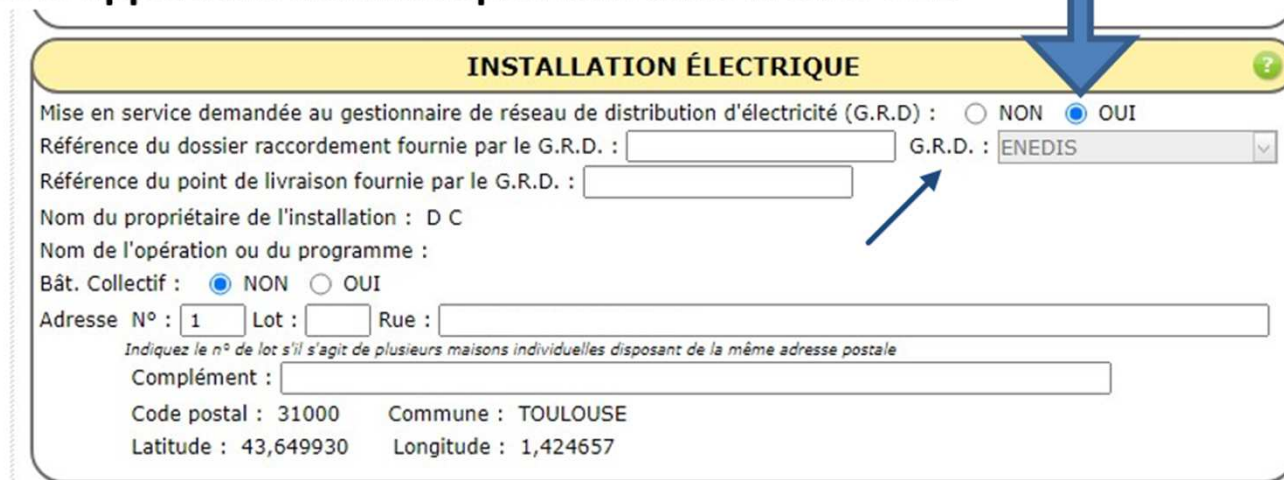
Si l'AC concerne une première mise en service :
Le nom du/des GRD sera automatiquement pré-remplissé selon le code postal du chantier

Mise à disposition des AC visées vers Enedis

1. CONSUEL : Collecte de l'AC CONSUEL

Pour toujours plus de simplicité

- Cochez la case : **OUI**
- Si **ENEDIS** est le GRD qui devra effectuer la mise en service
=> **ENEDIS** apparaîtra automatiquement dans la case GRD



INSTALLATION ÉLECTRIQUE ?

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) : NON OUI

Référence du dossier raccordement fournie par le G.R.D. : G.R.D. : ENEDIS

Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. :

Nom du propriétaire de l'installation : D C

Nom de l'opération ou du programme :

Bât. Collectif : NON OUI

Adresse N° : Lot : Rue :

Indiquez le n° de lot s'il s'agit de plusieurs maisons individuelles disposant de la même adresse postale

Complément :

Code postal : 31000 Commune : TOULOUSE

Latitude : 43,649930 Longitude : 1,424657





Mise à disposition des AC visées vers Enedis

1. CONSUEL : Collecte de l'AC CONSUEL

Pour toujours plus de simplicité

Dans le cas où 2 GRD interviennent sur la commune, l'installateur devra déclarer quel est celui qui fera la mise sous tension de cette installation :

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D) : NON OUI

Référence du dossier raccordement fournie par le G.R.D. : G.R.D. :

Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. :

Nom du propriétaire de l'installation : Prénom Nom

Nom de l'opération ou du programme : test GRD

Bât. Collectif : NON OUI

Adresse N° : Lot : Rue : RUE SAINT-MARTIN

Indiquez le n° de lot s'il s'agit de plusieurs maisons individuelles disposant de la même adresse postale

Complément :

Code postal : 73300 Commune : HERMILLON

Latitude : 45,300065 Longitude : 6,363502



Mise à disposition des AC visées vers Enedis

1. CONSUEL : A la complétude de l'AC CONSUEL

Une information nouvelle à collecter

Nouvelle question connue du client dès la création du chantier →

Question déjà existante →

INSTALLATION ÉLECTRIQUE

Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) : NON OUI

Référence GRD de la demande raccordement du client

Référence du Point De Livraison électrique (PDL/PRM) G.R.D. :

Pour rendre possible le « matching » automatisé entre les AC visées mises à dispo sur le site CONSUEL et les affaires raccordement du GRD :



Saisie obligatoire de l'une de ces 2 informations si l'AC concerne une première mise en service



CONSUEL (Comité National pour la Sécurité
des Usagers d'Electricité)